Maison de l'urbanisme du Hainaut

Novembre 2026 - n°40

Lettre d'info

Espace Environnement
Maison de l'urbanisme du Hainaut



Sommaire

Editorial

Le dossier du moment "Le recentrage de l'urbanisation dans les centralités villageoises et les cœurs excentrés"

Focus sur le schéma de développement communal : les acteurs locaux ont la parole

EDITORIAL

L'optimisation spatiale [1] est au cœur du schéma de développement du territoire wallon (SDT), entré en vigueur en 2024, et des futurs schémas de développement (pluri-)communaux (SD(P)C). Elle passe par une occupation du territoire moins consommatrice d'espace.

Le SDT prévoit notamment de recentrer l'urbanisation future au sein des centralités, afin de lutter contre l'étalement urbain [2] et de limiter l'artificialisation du sol [3]. A travers leurs SDC, les communes sont amenées à préciser la délimitation de ces centralités et les mesures permettant d'y orienter le développement futur.

Pour atteindre ces objectifs, la création de nouveaux logements, la reconversion et la division du bâti existant ou encore la réaffectation de sites délaissés constituent autant de leviers mobilisables pour une densification douce de nos villes et villages, à adapter aux caractéristiques et aux besoins de chaque territoire.

De nombreuses initiatives, de tailles et de natures variées, illustrent ces différentes approches à travers la Wallonie.

En septembre dernier, nous avons invité les membres de CCATM, les conseillers en aménagement du territoire et les élus du Hainaut à une journée de terrain consacrée à cette question : comment accueillir de nouveaux logements dans nos villages tout en préservant leur identité rurale et la qualité du cadre de vie ?

Ce dossier revient sur les quatre projets visités à Walhain, Tangissart, Court-Saint-Étienne et Temploux.

LE DOSSIER DU MOMENT

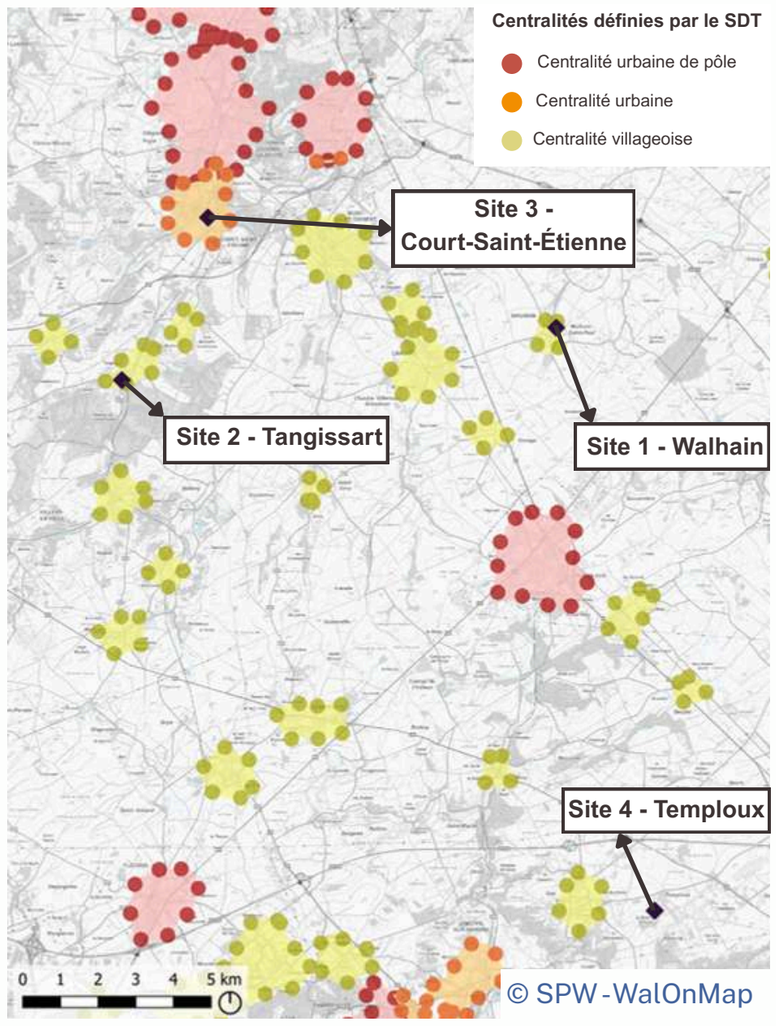
LE RECENTRAGE DE L'URBANISATION DANS LES CENTRALITÉS VILLAGEOISES ET LES CŒURS EXCENTRÉS

A Walhain, la création du quartier du Bia Bouquet autour de la place verdurisée, à proximité immédiate de l'église, contribue à consolider la centralité villageoise, en créant 33 logements et en renforçant les connexions avec d'autres pôles de services et d'activités.

A Tangissart, la reconversion du site occupé par un manège désaffecté a permis d'accueillir un habitat groupé de dix logements au centre du village.

A Court-Saint-Étienne, le projet Hada'Court prévoit de réhabiliter la Villa Henricot, une bâtisse du 19e siècle, pour y aménager un habitat groupé accessible de treize logements, sous le modèle du Community Land Trust.

Au "Bout du Village" de Temploux, la transformation d'une ancienne ferme, associée à la construction de nouveaux bâtiments, a permis la création de sept logements intégrés dans le tissu rural existant.



Ces quatre projets montrent que la densification ne repose pas sur une solution unique, mais sur des réponses adaptées aux caractéristiques et contraintes propres aux lieux dans lesquelles elles s'intègrent.

Ces visites ont été enrichies par les présentations et les échanges avec nos intervenants : N. Van den Steen (Commune de Walhain) ; De Keersmaeker, P. Deru et M. Dujardin (porteurs du projet et habitants à Tangissart) ; M. Mahaux (accompagnateur du projet Hada'Court, M.G.A. SRL), M. Delatte et A. Menec (architectes, coopérative Karbon'). Qu'ils en soient ici remerciés.

[1] SDT : https://territoire.wallonie.be/storage/territoire/documents/content/publication/sdt-web-pages.pdf

[2] L'étalement urbain est un processus d'expansion urbaine induit par une artificialisation diffuse de terres caractérisée par un éloignement aux centralités, une faible compacité et une faible intensité des activités humaines - SDT page 245

[3] L'artificialisation est le processus par lequel des terres agricoles, forestières ou naturelles sont urbanisées. L'artificialisation est déterminée à partir des parcelles et des espaces non cadastrés qui font l'objet d'une construction ou du placement d'une ou plusieurs installations fixes en vertu d'un permis d'urbanisme ou d'urbanisation en ce qu'il vaut permis d'urbanisme pour les actes et travaux relatifs à la voirie - SDT page 238

Walhain - La place du Bia Bouquet

Le projet du Bia Bouquet visait à renforcer la centralité villageoise par la création d'un nouveau quartier intégré au cœur historique de Walhain. Il associe ainsi une diversité de logements et de services autour d'une place verdurisée, conçue comme un nouvel espace de rencontre.

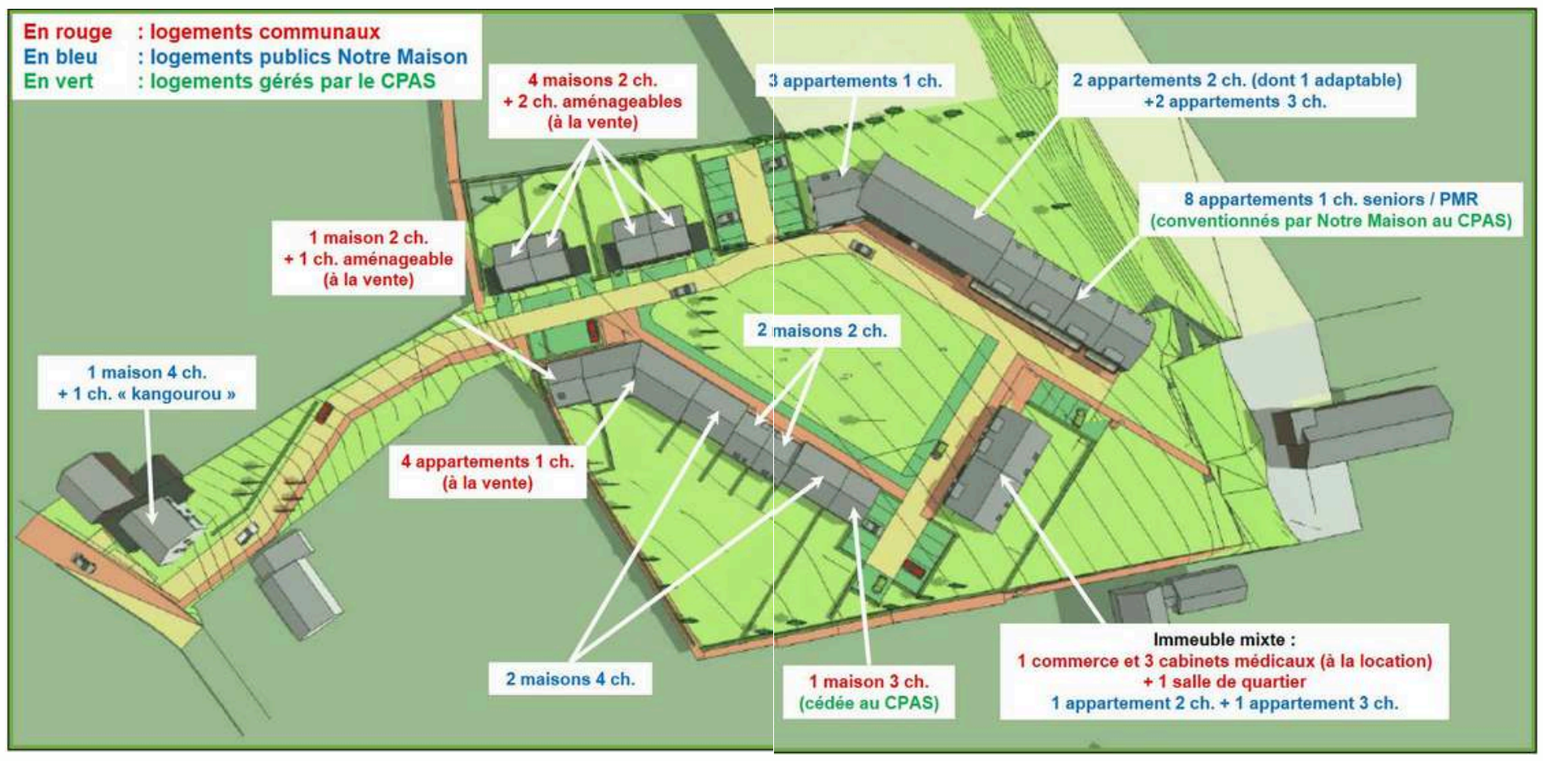
Inscrit dans les orientations du schéma de structure communal adopté en 2012 (ancêtre du SDC), le projet prend place sur un terrain d'un peu plus d'un hectare appartenant au CPAS. Située en zone d'habitat à caractère rural (ZHCR) au plan de secteur, la parcelle auparavant cultivée était enclavée à l'arrière de jardins privés. L'aménagement du quartier, achevé en 2019, devait alors contribuer à reconnecter le "bas du village", où se trouve la maison communale, au "haut du village" qui accueille notamment les services du CPAS, des crèches et un centre sportif.

Le projet a été porté conjointement par la commune, le CPAS et la Société de Logement de Service Public (SLSP) « Notre Maison », et conçu par le bureau d'urbanisme et d'architecture Urbali.

Le Bia Bouquet compte 33 logements de tailles et de typologies variées, majoritairement mitoyens, pour une densité d'environ 25 logements/ha. Celle-ci correspond plus ou moins au seuil fixé par le SDT pour les terrains de plus de 0,5 ha situés en centralité villageoise (≥ 20 logements/ha) [1]. Cet indicateur doit toutefois être apprécié au regard de la taille et de la typologie des logements. Le projet propose ainsi une offre résidentielle diversifiée, destinée notamment aux aînés, aux locataires sociaux et aux familles en accession à la propriété.

Une salle communautaire, une cellule commerciale et un centre médical, ces deux derniers actuellement vacants, complètent le programme.

Le projet mise ainsi sur une triple mixité : fonctionnelle, intergénérationnelle et sociale, favorisée par l'articulation entre espaces publics et privés et par la présence de services.



Plan et description des logements. Source : Le Bia Bouquet, Communication Presse.

Une attention particulière est portée à la qualité des espaces extérieurs et à leur connexion avec le reste du village. La place de la voiture y est limitée, au profit des piétons et des cyclistes. Les parkings sont ainsi regroupés en poches et la composition du quartier s'appuie sur un sentier vicinal préexistant, intégré à un nouveau maillage de cheminements. Jardins privatifs, coursives partagées, potager collectif et place centrale multiplient les occasions de rencontre entre habitants.

L'architecture mêle sobriété et diversité des formes, notamment dans le choix des matériaux, les variations et le décalage des volumes. Elle contribue à éviter l'effet monobloc et à favoriser son intégration dans le tissu villageois.

La gestion des eaux pluviales et la performance énergétique des bâtiments ont également été prises en compte dès la conception du quartier. Ces dernières sont gérées directement sur le site grâce à plusieurs dispositifs complémentaires : infiltration des eaux de toiture dans la sous-fondation des voiries, espace central jouant un rôle de tampon et parkings en dalles engazonnées ou encore plantations de roseaux et de saules.

Sept ans après son inauguration, le Bia Bouquet apparaît bien intégré dans son environnement et approprié par ses habitants. Son ouverture sur le reste du village demeure toutefois un enjeu à poursuivre, afin que sa place centrale et ses équipements soient davantage investis par l'ensemble des Walhinois.

En bref - Place du Bia Bouquet

- Réalisé par le CPAS, la Commune et la SLSP « Notre Maison » avec le bureau d'urbanisme et d'architecture Urbali.
- En centralité villageoise au SDT et en ZHCR au plan de secteur
- Travaux : 2014 - 2019
- Composantes :
  - 33 logements de typologies variées ;
  - 1 surface commerciale et 1 surface de services
  - une place centrale verdurisée



La place du Bia Bouquet. Source : CPDT, 2020



Le jardin potager. Source : CPDT, 2020

En savoir plus…

CPDT, 2020. R1 Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain. Annexe 3b : Analyse de 12 cas d'études wallons.
Maison d'urbanisme du Brabant wallon : https://www.mubw.be/wp-content/uploads/sites/2/2021/05/Le-BIA-BOUQUET.pdf
Commune de Walhain : https://www.walhain.be/parcoursqr/place-du-bia-bouquet ; urlr.me/kU35gD
C.G. Concept : *https://www.cgconcept.fr/un-jardin-de-pluie-a-walhain/*
Le Soir, 2017 : *https://www.lesoir.be/128333/article/2017-12-08/le-bia-bouquet-un-nouveau-quartier-intergenerationnel-au-coeur-de-walhain*

Tangissart - Habitat groupé en cœur de village

Situé au cœur du village de Tangissart, en zone d'habitat à caractère rural (ZHCR) au plan de secteur, l'habitat groupé se développe sur un terrain de 1,5 hectare, auparavant occupé par un manège abandonné. Sa proximité avec les équipements et services du quotidien, notamment la gare, les arrêts de bus et les écoles, a constitué un critère important dans le choix du site.

Constitué en 2018, le collectif souhaitait créer un habitat groupé intergénérationnel au cœur d'un village. Le projet s'est progressivement construit autour de valeurs communes, notamment l'inclusion, la solidarité et le respect de l'environnement. Les premiers habitants ont emménagé en 2022, alors que les travaux étaient encore en cours.

L'aménagement du site tient compte de la topographie et du risque d'inondation, avec une répartition des espaces en deux grandes parties. La partie haute, située à proximité de la voirie, concentre le bâti, tandis que la partie basse, située en zone inondable, est principalement consacrée aux espaces extérieurs et aux usages collectifs.

Dans la partie haute, le bureau d'architecture Karbon' a combiné la réhabilitation du bâti existant, à front de rue, et la construction de deux nouveaux ensembles en retrait de la voirie. Au total, dix logements – cinq appartements, dont un adapté aux PMR, et cinq maisons unifamiliales – ont ainsi été créés, auxquels s'ajoutent une salle polyvalente et un espace d'accueil temporaire et solidaire.

Une grande allée centrale mène aux espaces extérieurs situés en contrebas : un jardin avec des jeux, un potager partagé et une zone encore libre, dont les usages futurs et les possibilités d'ouverture vers l'extérieur font l'objet de réflexions. Ces espaces n'ont néanmoins pas vocation à devenir des espaces publics.

La salle polyvalente constitue, quant à elle, un lieu d'ouverture sur le village. Elle accueille des activités organisées par les



Situation initiale. Google Satellite, 2018



Situation actuelle. Google Satellite, 2026

habitants mais peut aussi être mise à disposition d'initiatives extérieures, en concertation avec le collectif. Son aménagement a bénéficié d'un petit coup de pouce financier du Fonds Muclets-Rotchis qui soutient des projets communautaires locaux.

Au niveau architectural, une attention particulière a été portée à la sobriété environnementale et à la performance énergétique, notamment grâce à des ossatures bois, une isolation en chaux-chanvre, une conception bioclimatique, un chauffage au bois, des panneaux solaires et la récupération des eaux de pluie. Dix citernes permettent ainsi d'atteindre une quasi-autonomie pour certains usages de l'eau.

Les logements ont été largement personnalisés pour répondre aux besoins présents et futurs de leurs occupants, notamment dans l'agencement des espaces intérieurs. Plusieurs dispositions favorisent leur accessibilité et leur adaptation dans le temps : présence d'un ascenseur, portes suffisamment larges pour le passage d'un fauteuil roulant ou encore possibilité de subdiviser un appartement pour créer un second logement. Cette individualisation a toutefois complexifié leur conception et leur réalisation.

Au-delà des choix d'aménagement, la pérennité du projet repose également sur son organisation collective. La gouvernance s'appuie sur une fondation chargée de la gestion du terrain et une co-propriété. Des mécanismes de préemption, de cooptation et de transmission des logements ont été mis en place pour préserver les valeurs et le fonctionnement de l'habitat groupé.

En bref - l'habitat groupé de Tangissart

- Habitat intergénérationnel et solidaire
- Réalisé en autopromotion par un collectif citoyen, entre 2018 et 2023.
- En centralité villageoise au SDT et en ZHCR au plan de secteur.
- Rénovation du bâti existant et nouvelles constructions selon des principes d'écoconstruction.
- Composantes :
  - 10 logements (5 maisons unifamiliales et 5 appartements)
  - 1 logement d'accueil temporaire et solidaire
  - Des espaces extérieurs partagés et une salle polyvalente pouvant accueillir des initiatives extérieures



Vaste plaine enherbée et bordée d'arbres, située en zone inondable et comprenant un potager collectif. Photo ©EE, 2026

En savoir plus…

Fonds Muclets-Rotchis : https://www.facebook.com/groups/1006567129391571/posts/25259560600332219/
Habitat et Participation : https://www.habitat-groupe.be/cartographie-hp/?HabitatGroupeDeTangissart
Racine de 5 : https://www.racinede5.fr/tangissart/

La concrétisation du projet a nécessité des compromis entre les ambitions initiales, les contraintes techniques et financières et les aspirations individuelles des habitants. Avec le recul, ces derniers soulignent l’importance de présenter suffisamment tôt ce type de projet aux instances consultatives, notamment à la CCATM.

Attachés aux dimensions écologique et communautaire de leur habitat, les habitants poursuivent aujourd’hui leurs réflexions sur l’évolution du lieu et son ouverture vers le village.



L’entrée existante du site a été conservée et le stationnement regroupé le long de la voirie. Photo ©EE, 2026



L’allée centrale de l’habitat groupé et constructions neuves de part et d’autre. Vue vers le nord. Photo ©EE, 2026



(Gauche) La recherche d’un équilibre entre vie collective et intimité se traduit aussi par le choix de limiter certaines ouvertures vers les espaces communs afin de réduire les vis-à-vis. Photo ©EE, 2026

(Droite) Bâtiments rénovés, situés le long de la rue. Vue sur la salle polyvalente aménagée au rez-de-chaussée et largement ouverte sur l’espace central. Photo ©EE, 2026

Court-Saint-Étienne - L’habitat groupé Hada’Court

Au centre de Court-Saint-Étienne, à proximité immédiate de la gare, le projet Hada’Court prévoit la transformation de la Villa Henricot et de sa conciergerie, un ensemble patrimonial du 19e siècle, en habitat groupé solidaire et intergénérationnel. Treize logements devraient ainsi voir le jour au sein de cette centralité urbaine.

Le projet est né de la rencontre entre un groupe de seniors souhaitant développer un habitat groupé et Martin Mahaux, lui-même engagé dans ce type d’habitat. Face aux difficultés rencontrées pour acquérir collectivement le bâtiment, ce dernier en a assuré l’acquisition initiale par l’intermédiaire de sa société. Le permis a été octroyé en janvier 2026 et l’installation des résidents est envisagée pour la fin de l’année 2027.

La reconversion de cet ensemble patrimonial implique de concilier la préservation du bâti existant et son adaptation à de nouveaux usages. Le projet prévoit ainsi la rénovation et la division des bâtiments, mais aussi des transformations plus importantes, notamment la suppression des deux tours, la recomposition des étages supérieurs et la création de nouveaux volumes.

Les logements, d'une superficie d'environ 50 à 100 m^2, sont conçus pour offrir une autonomie complète à chaque ménage. Leur organisation compacte est complétée par la mutualisation de plusieurs espaces. En complément des espaces extérieurs partagés, les résidents bénéficieront d’espaces communs intérieurs de 150 m^2 (cuisine, salons, chambre d’amis…).

Le projet de rénovation implique différentes contraintes architecturales. Afin de rendre le logement accessible, un ascenseur et une rampe d’accès sont prévus. La plupart des appartements sont par ailleurs conçus pour pouvoir être adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, notamment grâce à une réflexion sur les circulations et l'agencement intérieur. La suppression des clochers et tours contribuera, quant à elle, à l’amélioration des performances énergétiques du bâtiment.

Au-delà de la réaffectation du patrimoine, le projet explore de nouvelles formes d’accession au logement visant à préserver durablement la vocation sociale et l’accessibilité financière des logements. Le montage s’inspire aujourd’hui du modèle du *Community Land Trust* (CLT). Son principe repose sur une maîtrise collective de la propriété foncière, dissociée de la propriété des logements, et un encadrement des conditions de revente des logements.

La Villa Henricot. Photo © Martin Mahaux



Pour rendre ce projet de CLT possible, plusieurs pistes ont été envisagées : copropriété, coopérative ou fondation. Cette dernière est aujourd'hui privilégiée. Un mécène s'est également proposé de financer l'acquisition du foncier, à condition que les logements restent durablement accessibles à un prix inférieur de 20% à celui du marché. Le montage définitif est toutefois encore en cours d'élaboration.

La démarche illustre ainsi une double ambition : redonner vie à un ensemble patrimonial en centralité urbaine et expérimenter une forme d'habitat collectif dont l'accessibilité financière et les objectifs sociaux seraient préservés au-delà des premiers occupants.

Community Land Trust, de quoi parle-t-on ?
En Wallonie, un CLT est une organisation sans but lucratif qui dispose d'un montage juridique permettant cette différenciation. Les résidents sont directement propriétaires des briques et indirectement du foncier, par exemple, via des parts dans une coopérative.
En dépassant la difficulté de la mise en place, le CLT permet :

- de diminuer le coût d'acquisition des logements et d'empêcher la spéculation ;
- d'équilibrer l'individu et le collectif, assurant la pérennité du projet avec une gouvernance participative ;
- de gérer le sol comme un bien commun via une gouvernance participative.





(Gauche) La suppression des clochers et tours contribuera à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment. Photo © EE, 2026

(Droite) Projection de la future Villa Henricot. Auteur de projet : collectif d'architectes La Verte Voie. Source : Martin Mahaux

En savoir plus...
Atingo : https://atingo.be/references/un-habitat-groupe-pense-pour-tous/
CLTW : https://www.cltw.be/grands-principes/
Habitat et Participation : https://www.habitat-groupe.be/cartographie-hp/?HadaCourt2#menu3
L'Avenir : urlr.me/K7dfPH
RTBF : https://www.rtbf.be/article/a-court-saint-etienne-la-villa-henricot-pourrait-devenir-un-habitat-intergenerationnel-11353515
TVcom : https://www.tvcom.be/info/societe/la-villa-henricot-bientot-transformee-en-habitat-groupe-court-saint-etienne/52345

Temploux - L'habitat groupé du "Bout du Village"

Le projet du "Bout du Village", réalisé par l'association des bureaux d'architectes Karbon' et Époc, illustre les possibilités de reconversion d'une ancienne ferme familiale en plusieurs logements. Il est situé à Temploux en dehors des centralités définies actuellement par le SDT et occupe un terrain inscrit en zone d'habitat à caractère rural (ZHCR) et en zone agricole au plan de secteur.

Bien que la ferme ne fût plus en activité, le corps de logis était encore habité par les propriétaires. En 2018, un collectif citoyen, incluant ces derniers, se constitue autour d'un projet d'habitat groupé. Les travaux entamés en 2020 se sont achevés – pour la plus grande partie – en 2025, après les premiers emménagements. La rénovation des bâtiments existants a permis de créer quatre logements supplémentaires, auxquels s'ajoutent trois nouvelles maisons mitoyennes. Le site accueille ainsi aujourd'hui huit ménages.



Vue paysagère depuis le sud de l'habitat groupé. Source : Karbon'

L'implantation et le gabarit des nouvelles constructions résultent d'un compromis entre densification, intégration paysagère et préservation du cadre bâti. Initialement prévues plus en retrait sur le terrain , au détriment d'un arbre remarquable, les nouvelles maisons ont été rapprochées de la voirie à la demande de la Commune, afin de mieux s'inscrire dans le front bâti existant. Cette modification a permis de conserver l'arbre mais aussi, selon les architectes, d'améliorer l'équilibre général

du projet et la qualité de ses espaces ouverts. Les volumes ont également été pensés pour s'adapter à la topographie afin de préserver les vues vers la vallée et d'éviter un front bâti trop imposant depuis la rue.

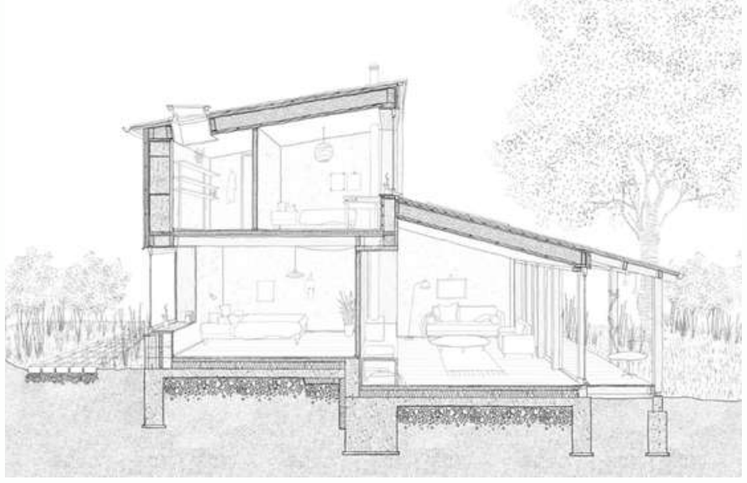
La rénovation a cherché à préserver l'expression rurale de l'ensemble, notamment en conservant les volumes les plus significatifs et en supprimant certaines annexes. Le choix d'une isolation par l'extérieur, qui permet d'améliorer les performances énergétiques du bâti tout en préservant les surfaces habitables, a conduit à repenser le traitement des façades et les matériaux utilisés. Le recours à une palette limitée de matériaux contribue à assurer la cohérence architecturale de l'ensemble, tout en distinguant les interventions contemporaines.

Au centre de l'ensemble, une maison commune assure la transition entre les bâtiments rénovés et les nouvelles constructions. Cœur spatial et social de l'habitat groupé, elle offre un espace polyvalent qui complète les logements privés volontairement compacts.

Les logements ont été conçus de manière sobre et selon un processus participatif, afin de répondre aux besoins de leurs futurs occupants. Ceux-ci se sont également impliqués directement dans la réalisation du projet, en prenant en charge une part importante des finitions des logements et une partie de la construction de la maison commune. Cette démarche d'autoconstruction, motivée à la fois par l'intérêt des habitants pour ce mode de réalisation et par leur volonté de maîtriser les coûts, a favorisé leur appropriation progressive du lieu avant même leur emménagement.

À la demande des habitants, les nouvelles maisons sont relativement compactes (environ 100 m^2 habitables). Chauffées au poêle à bois, elles bénéficient d'une exposition au sud, où des coursives abritées protègent de la chaleur estivale.

Une ventilation naturelle a également été privilégiée ; sa mise en œuvre a toutefois nécessité de composer avec les exigences de la réglementation PEB.



Coupe dans une des nouvelles maisons. Source : Karbon'

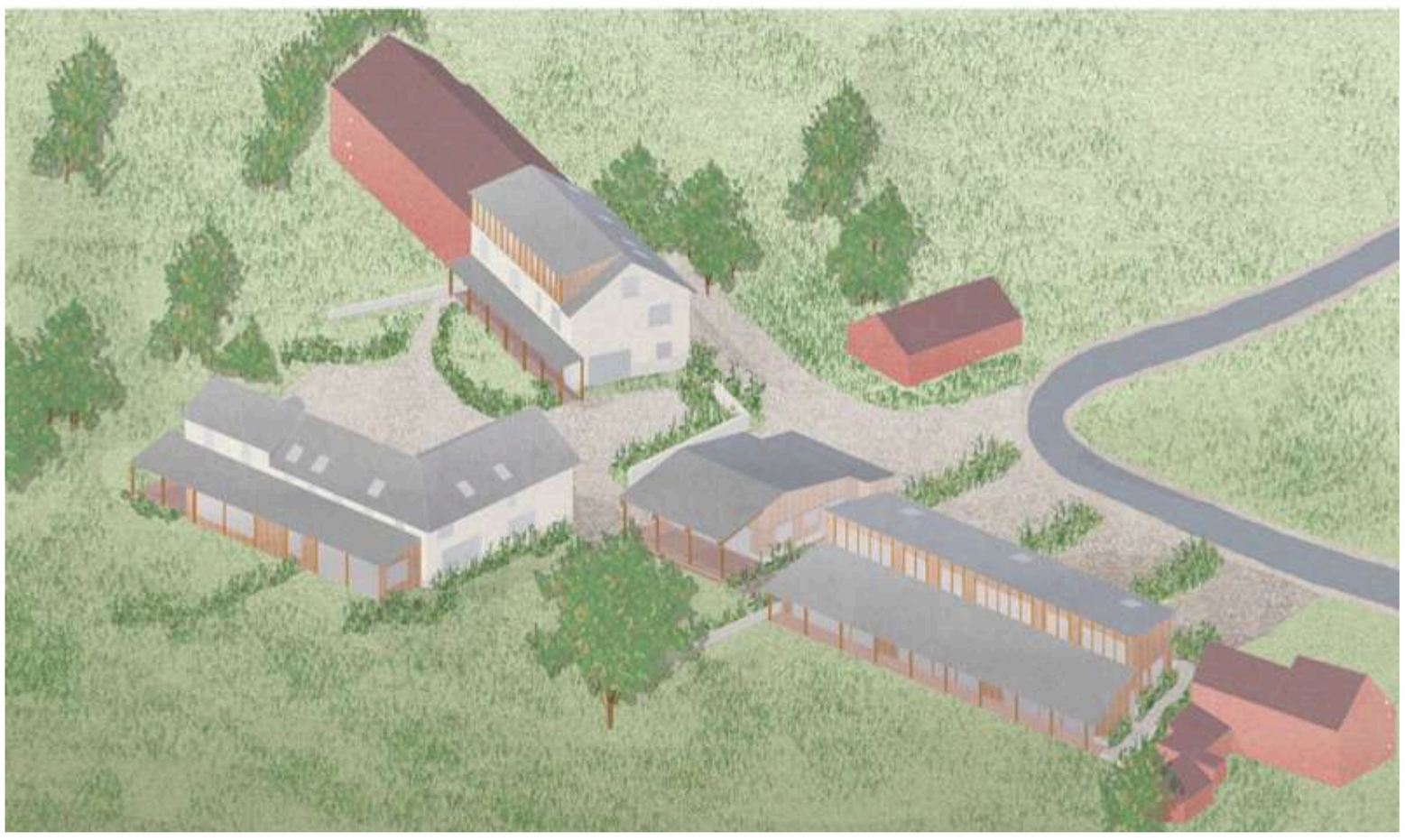


Schéma d'ensemble de l'habitat groupé. Source : © Karbon'

En bref - le projet du "Bout du Village" :

- Ancienne ferme transformée en habitat groupé
- Travaux réalisés en 2020-2025
- Rénovation d'une ancienne ferme et intégration de nouvelles constructions, en éco/auto-construction
- Composantes :
  - 8 maisons unifamiliales (dont 1 préexistante)
  - 1 maison commune



Le corps de logis rénové. La rénovation des bâtiments a conservé les anciens volumes et intégré des extensions en ossature bois et des coursives abritées. Photo © EE, 2026



La maison commune. Source : Karbon'



L'arbre remarquable et les jardins orientés au sud. Photo © EE, 2026

En savoir plus...

Habitat et Participation : https://www.habitat-groupe.be/cartographie-hp/?HabitatGroupeDuBoutDuVillage ; https://www.habitat-groupe.be/agenda/namur/visite-habitat-groupe-du-bout-du-village-temploux/

Karbon' : https://karbon.be/fr/projets/359HGT

Epoc : https://www.epoc-architecture.be/

WBA : https://wbarchitectures.be/fr/architects/epoc-architecture/habitat-groupe-temploux

TS-Construct : https://www.ts-construct.be/realisations/habitat-groupe-temploux/

RETOUR EN IMAGES

JOURNÉE DE VISITES INSPIRANTES 2026

Retrouvez quelques images de la journée du 19 septembre dernier qui a emmené une vingtaine de membres de CCATM à la découverte des quatre projets épinglés dans ce dossier thématique.

Découvrez le retour en images sur le site web de la MUH (cliquez ici) !



Visite du projet Hada'Court avec Martin Mahaux.
Photo © EE, 2026

FOCUS SUR…

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL : LES ACTEURS LOCAUX ONT LA PAROLE

Comment les acteurs locaux perçoivent-ils le schéma de développement communal (SDC) ? Quelles attentes et quelles craintes suscite-t-il ? À quels enjeux communaux peut-il répondre, et quelle place pour la participation citoyenne dans son élaboration ?

Le réseau des Maisons de l'urbanisme de Wallonie donne la parole à des élus, des techniciens et des membres de CCATM dans une série de quatre capsules vidéo qui croisent leurs regards et leurs expériences autour de ces questions.

Ces vidéos prolongent une démarche collective engagée en 2025 avec la conception d'un module d'animation destiné aux membres des CCATM. Son objectif : leur donner les clés pour exercer leur mission et contribuer de manière éclairée à l'élaboration de cet outil stratégique pour leur commune. En cinq étapes associant apports théoriques et ateliers pratiques, les participants explorent la démarche du SDC, son cadre d'application et ses limites. Plusieurs communes wallonnes ont déjà bénéficié de cette animation en 2026.

Découvrez les quatre capsules vidéo sur notre site web (cliquez ici ou scannez le QR code ci-contre)**.**

Pour aller plus loin, retrouvez également les deux interviews réalisées par MU Hainaut dans la playlist YouTube.

Votre commune se lance dans l'élaboration de son SDC ? Vous souhaitez que votre CCATM bénéficie de l'animation #SDC ?

Contactez-nous pour que nous puissons la programmer en 2027 !

Espace Environnement
Maison de l'urbanisme du Hainaut

Avec le soutien de la Wallonie

Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement
Rue de Montigny 29 - 6000 Charleroi
Tel. : 071/300.300
E-Mail : info@muhainaut.be
www.muhainaut.be

Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, en nous envoyant un mail à info@muhainaut.be